

retailage de limes

é a l'honneur d'aviser les
la ville de Bulle et de la
l tiendra son dépôt tous
foire ainsi que le 2^{me}
a foire sur la place du
LLE. Spécialité de
ur limes à scies.

ASS, fabricant de limes,
de M. Ph. GUIDI,
MORAT, FRIBOURG. [1671

ER médecin à Orma-
lingen, près Bâle,
respondeance les maladies
aires. (H 3993 Q) [1670

LOUER

ement de 3 chambres
a soleil, et un de 2 cham-
er novembre.

Françoise Mazoni, veuve
Bulle. [1673

LOUIS KÖRBER,

de l'Eglise, à Bulle.

t cotons à tricoter,
tisser, — cartes à
trrots vieux et nouveaux.
x d'accordéons (har-
orchestriomette
, nouvel instrument de
agréable.

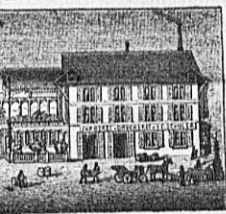
our fumeurs, porte-mon-
abat-jour, cannes, etc.

x de cafés, pâtes ali-
ngies, etc. [1645

et Nettoyage à sec

uler à Stammheim

PRÈS ZÜRICH.



à Bulle chez M. Pittet-
égt.; à Fribourg chez
erd-Meyer, mercerie, rue
ane; à Romont chez M.
nt.

x modérés, l'exécution
et très soignée seront la
recommandation. [1507

Glauber

purgatif pour le bétail.

réduits selon l'importance
des. — En vente chez

ançois Bosson, nég.,
à BULLE.

de lin Burgdorf

çon de lin, chanvre et d'é-
rage soigné, prompt livrai-
odérés. — Tissage du fil sur
éciale.

: M. Eugène Weber, à
(M 2150 Y) [1656

manderie

chez Jos. Baudère, ébé-
[1655

mande à louer

agasin avec logement,
e. — Adresser les offres au
ournal. (1653

ements hypothécaires

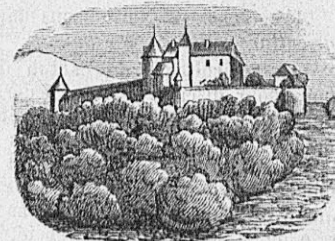
1/4 et au 5 %, suivant garan-
dresser au

Notaire Favre, Bulle.

le la Gruyère. Gérant: Ch. Morel



LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE.

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Pour la Suisse: 1 an Fr. 3.50
» » 6 mois » 2.—
Pour l'Etranger le port en sus.

Prix du Numéro 15 Cts.

On s'abonne à tous les bureaux
de poste.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE.

Prix des Annonces et Réclames.
Annonces: Pour le Canton
10 Cts.; pour la Suisse 15 Cts.
la ligne ou son espace.
Réclames 50 Cts. la ligne.

Lettres et argents franc de
port.

BULLE, le 16 Octobre 1885.

Empereur et Préfet.

Si un lièvre expire atteint par la balle d'un braconnier, si un sapin tombe sous la hache d'un fraivilleur, les janissaires du commandant Meyer n'auront ni trêve ni repos qu'ils n'aient découvert les auteurs de ces délits. Dans ce cas, braconniers et fraivilleurs seront impitoyablement entraînés devant le tribunal; ils s'y verront condamner à l'amende, à la prison et si leur cocarde politique n'est pas de la même nuance que celle du juge, ils seront privés pour plusieurs années de leurs droits politiques. Tout cela pour s'être annexé d'une manière illégale une somme de quelques francs!

Un préfet, par contre, s'octroie-t-il, bon an mal an, grâce à un cumul illégal la somme de 2500 fr., non seulement ce fonctionnaire ne paie pas d'amende, mais c'est lui qui les perçoit; on ne le menace non plus de la prison, mais on le charge de fourrer et de maintenir dans les cellules du château ces pauvres diables de braconniers et de fraivilleurs; on le prive encore moins de ses droits politiques, puisque c'est lui qui dirige scientifiquement les élections et qui préside au dépouillement des urnes électorales.

Nous avons à plus d'une reprise signalé ce triste exemple du mépris des lois que donne encore présentement aux populations gruyériennes le premier magistrat de ce district; mais chaque fois le silence le plus complet a régné dans le camp des mamelouks de la presse gouvernementale. Le *Fribourgeois*, d'ordinaire toujours si prompt à parer les coups portés à son protégé, se tient coi comme une carpe pâmée.

Mais, ni ce mutisme, ni les mesquines vengeances de ce haut fonctionnaire nous feront désarmer. Nous continuerons à attirer l'attention du peuple et des autorités sur cette situation illégale, jusqu'à ce que M. Duvillard se soit soumis aux lois, qu'il est chargé de faire exécuter.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 25

DANS LA GRUYÈRE

Impressions de voyage

(Suite.)

Ce qui est sûr, c'est que ses enfants, brus et gendres, n'avaient jamais fait de bonne gymnastique. Les générations gruyériennes qui s'avancent ont le devoir de se garer de cette funeste apathie qui forme encore un trait caractéristique d'une notable partie de la population. Tout en marchant dans la voie des améliorations, elles devront garder filialement le souvenir de la besogne que leurs pères auront faite, et n'oublier jamais que les objets de leurs futurs perfectionnements seront l'héritage à elles transmis par leurs aînés. Mais par leur lutte contre l'indifférence, elles rendront un grand service à leur charmant pays; car, l'indifférence une fois vaincue, il n'y aura plus, pour les voyageurs et les observateurs, à noter, au sein de l'avenant population de la Gruyère, des exemples d'une sociabilité négligée, d'un sensible manque de ponctualité dans les relations journalières, d'un laisser-aller qui n'est décidément pas de mise.

« L'exemple doit venir d'en haut » a dit M. Théraulaz, lorsqu'il y a trois ans, il donna sa démission de Conseiller d'Etat, parce que cette même loi du 25 mai 1872, concernant les traitements des fonctionnaires de l'Etat, lui interdisait de tenir d'une même main l'aune et les rênes du gouvernement.

Et si cet exemple de soumission aux lois donné par le Président de notre Conseil exécutif n'est pas suffisant pour décider M. Duvillard à en faire autant, nous lui en citerons un autre.

Ce printemps, le gouvernement russe décréta une loi établissant un impôt de cinq pour cent sur les coupons.

Quand cet impôt extraordinaire fut proposé par le ministre des finances, l'empereur le combattit, tout d'abord très énergiquement. Il pressentait le mauvais effet que cette mesure allait produire sur l'opinion publique. Mais que faire? L'état précaire des finances russes rendait nécessaire une mesure héroïque. Divers palliatifs furent proposés, tous impuissants. On chercha; on discuta; on ne trouva pas mieux. L'impôt précité avait cet avantage de rapporter à l'Etat une rente annuelle d'environ trente millions de roubles, ou soixante-quinze millions de francs. L'empereur céda.

Quelques jours après, le texte de l'ukase était soumis à sa signature. L'empereur prit la plume et jeta un coup d'œil sur le décret. Mais, dès les premières lignes, ses yeux tombèrent sur un article, délibéré et adopté en son absence par le conseil des ministres, et qui était conçu en ces termes: « La famille impériale sera exemptée du présent impôt. » Alexandre se mit en colère et biffa incontinent le malencontreux article, à la grande stupeur de son ministre. Puis il adressa, en termes des plus vifs, une remontrance méritée à son conseil, et ajouta à peu près textuellement ces paroles: « Je ne veux pas d'exception quand il s'agit de l'intérêt du pays! Je me soumettrai à la loi,

Partout, en effet, où se trouve une agglomération d'hommes civilisés, il est impossible de négliger certaines formes sociales. Dès lors les visites de politesse doivent être réciproques, c'est-à-dire rendues; d'aimables attentions entre égaux en fortune appellent de même la réciprocité; les services accordés avec bonté imposent une reconnaissance prête à en rendre à son tour; de promptes complaisances veulent être délicatement appréciées; des promesses vides deviennent des malhonnêtetés; il faut qu'un secret confié demeure inviolable; les égards envers les femmes, les enfants et les vieillards doivent surmonter l'orgueil, l'antipathie, les animosités, les divergences d'opinions. Tout cela court grand risque, si les cœurs sont flasques, si les esprits sont débiles. C'est par l'indifférence que, dans la vie journalière, on arrive, non seulement au délabrement des bons rapports, mais aux omissions grossières, et même à l'ingratitude; par elle la politesse se relâche, la politesse, cette pratique des vertus sociales, qui, exigeant plutôt des actes que des paroles, tombe, quand elle est fautive, dans une sottise exagération ou dégénère en impertinence. C'est en droite ligne que l'indifférence conduit au manque de ponctualité dans les relations de chaque jour; car c'est grâce à elle que l'emprunteur, soit d'argent, d'ustensiles, soit de livres ou d'autres objets, néglige de les rendre en temps opportun; l'artisan ne règle ni son travail, ni ses journées et renvoie les pratiques d'un jour à l'autre; tel domestique ne prend pas au sérieux les recommandations qu'on lui a faites et se rend sans scrupule coupable de négligence; tel journalier qui vous a promis de venir chez vous à six heures du matin, par exemple, ne se gêne pas pour faire

et je veux que tous les miens s'y soumettent, aussi bien que les derniers de mes sujets! »

Qu'en dites-vous M. Duvillard?

CONFÉDÉRATION

Votation du 25 octobre. — Les employés des pénitenciers suisses préparent une publication favorable à la loi sur l'alcoolisme. Ils motivent leur initiative par leur désir de communiquer au public les résultats de leurs expériences personnelles. Ils estiment que le 40 % des détenus ont commis leurs délits ou crimes en état d'ivresse.

Sociétés d'assurances. — Le Conseil fédéral a fixé le 1^{er} novembre comme date de l'entrée en vigueur de la loi concernant la surveillance des sociétés privées d'assurance.

Militaire. — Le Département militaire fédéral vient de publier une ordonnance relative à l'entrée en landwehr et à la libération du service. Passent en landwehr dès le 31 décembre 1885, sur leur demande, les capitaines nés en 1850 et les premiers lieutenants et lieutenants nés en 1853.

Passent en outre en landwehr les sous-officiers et soldats de l'infanterie, de l'artillerie, du génie, des troupes sanitaires, des troupes d'administration nés en 1853, ainsi que les sous-officiers et soldats de cavalerie ayant fait dix années de service effectif dans l'élite et ceux qui sont nés en 1853, quel que soit leur temps de service.

Sont libérés définitivement le 31 décembre 1885, sur leur demande, les officiers de tous grades et de toutes armes nés dans l'année 1841, ainsi que les sous-officiers et soldats de toutes armes nés en 1841.

Billets de banque. — Le Conseil fédéral a pris les mesures suivantes pour le retrait des billets de banque anciens:

Les banques d'émission auront à verser à la caisse fédérale, jusqu'au 1^{er} février 1886, le montant de leurs anciens billets encore en circulation.

A partir de cette époque le remboursement de ces billets s'opérera uniquement par les soins de la caisse fédérale.

son indolente apparition à une heure indue; les personnes qui ont demandé d'importantes informations par écrit sont exposées à attendre longtemps une réponse qui n'arrive que trop tard ou jamais; la maîtresse de maison qui a eu l'amabilité d'inviter une connaissance de son mari à dîner se voit contrainte à un surcroît de soins et de dérangements, tout en regardant passer l'heure; tel employé brûle l'exactitude en se faisant chercher ailleurs qu'à son office, et oblige les clients à faire le pied de grue durant de longues heures, les condamnant de cette façon à dépenser en vain leur temps ou leur argent, ou tous deux à la fois.

Et bien d'autres exemples encore d'une négligence signalée des petits devoirs sociaux, comme d'un déplorable relâchement en fait de ponctualité.

Il y a un laisser-aller qui tient de près à l'indifférence, en ce qu'il fomenté des habitudes relâchées, dont un effet est de méconnaître l'importance de quelques dehors et la valeur de légitimes apparences. Le corps est l'habitable de l'âme, et de même qu'il faut assurer le salut de celle-ci, le corps réclame qu'on soigne son extérieur aussi bien que son intérieur: l'enveloppe doit être digne de l'étincelle divine qu'elle renferme. C'est le premier principe de l'hygiène. Or, un usage régulier et plus général des bains froids ou chauds, un régime alimentaire rationnel contribueraient infailliblement à répandre le goût et le besoin de la bonne éducation corporelle. Les premiers résultats en seraient un précieux raffermissement de la santé, des membres plus souples, un teint fleuri, un œil vif, bref, un développement physique plus complet, et, avec tous ces avantages, une attitude droite, un maintien viril sans dureté, celui qui con-

Alcoolisme. — Nous lisons dans le *Journal d'agriculture suisse* :

Les agriculteurs du canton de Genève, convoqués pour discuter l'arrêté fédéral sur l'alcoolisme, au point de vue des intérêts généraux de la Confédération et des cantons, et au point de vue spécial des intérêts agricoles, ont décidé conformément aux vœux précédemment exprimés dans l'enquête agricole de 1884, et dans l'assemblée générale de la Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande, du 11 décembre 1884 : 1° d'accepter — malgré ses imperfections et omissions regrettables — l'arrêté fédéral du 26 juin 1885 sur l'alcoolisme, qui sera soumis à la votation populaire le 25 octobre prochain ; 2° de continuer — quel que soit le résultat de la votation — la lutte contre l'alcoolisme, en appuyant toutes les mesures destinées à restreindre la consommation des alcools, eaux-de-vie, absinthes et liqueurs, sans exception.

Berne. — On vient d'organiser à Berne une petite exposition bien modeste, mais bien intéressante. Il s'agit des travaux manuels exécutés par les écoliers de la Länggasse pendant le semestre d'été. Ces travaux peuvent être divisés en deux catégories : ceux de cartonnage et ceux de menuiserie. Il y a là des étuis, des boîtes de toutes les dimensions, des cassettes, des cahiers, des portefeuilles, des chemises, des enveloppes et même des jouets d'enfants. Quelques-uns de ces objets sont assez élégants et font honneur au goût des petits ouvriers qui les ont fabriqués. Il est certain que cette innovation donnera d'excellents résultats. Les élèves acquièrent ainsi une dextérité qui leur sera très utile lorsqu'ils entreront plus tard en apprentissage. C'est un progrès, il n'en faut pas douter.

Zurich. — L'entreprise des quais de Zurich est en veine de malheur. Sa grande machine à vapeur à piloter est au fond du lac, probablement pour toujours. Revenant de Herrliberg, où elle avait été employée à une réparation du port, elle a coulé près de Kißnacht, à une profondeur de 100 mètres, en brisant la cheminée et le pont du remorqueur. Celui-ci, un vapeur, n'a échappé au même sort qu'en coupant à la hâte les amarres. L'équipage a sauté à l'eau et a réussi à se sauver.

Tous les députés zuricois aux Chambres, excepté M. Sulzer publient un appel recommandant chaudement le projet de révision constitutionnelle (loi sur l'alcoolisme). Le Grand Conseil zuricois a refusé, par 111 voix contre 55, le crédit demandé pour la reconstruction des bâtiments de la Banque cantonale.

Sept démocrates et sept conservateurs, députés aux Chambres fédérales, adressent au peuple un appel en faveur de l'acceptation de l'arrêté fédéral imposant l'alcool.

Obwald. — Le Conseil d'Etat a nommé une commission à laquelle il a confié le soin de préparer, pour le 400^e anniversaire de la mort de Nicolas de Flue, le 21 mars 1887, une fête digne du souvenir que cette date rappellera.

Glaris. — Les dommages causés aux forêts du canton de Glaris par la chute des neiges ont été évalués à 120,000 fr.

Zoug. — Le dernier été a été favorable à la production du miel. M. Theiler, à Zoug, qui possède 260 ruches d'abeilles, a fait une récolte de 45 quintaux de miel. En évaluant à un franc la livre de miel naturel, cela fait un rendement de 4,500 francs.

vient surtout à des hommes libres, bien conformément à l'intention du Créateur, qui a voulu que l'homme, son favori, marchât le front levé. Non qu'il faille préconiser la fierté, la sévérité de la contenance, loin de là ; mais il y a, quant à l'attitude, des degrés au-dessous desquels une population indépendante ne peut ni ne doit descendre.

Cela déjà est du décorum, et de la meilleure espèce ; car on a beau se dire républicain, se croire égalitaire, on ne saurait impunément négliger les convenances. En effet, un extérieur soigné, c'est-à-dire la netteté du corps, la blancheur du linge, la bienséance des autres vêtements, est à sa façon l'expression de vertus domestiques et sociales ; et certes, ces choses sont accessibles même aux déshérités de la fortune, puisqu'elles ne sont nullement du luxe et qu'elles sont en partie l'accomplissement de sérieux devoirs envers soi et le prochain, dans les simples relations journalières comme dans l'exercice de fonctions publiques. Il va sans dire qu'on ne prétend pas de celui qui soigne du bétail, ou de celui qui tient la charrue, qu'ils se mettent en frais de toilette ; ce serait ridicule, et par conséquent ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Mais dès que ces mêmes hommes paraissent dans quelque réunion, assemblée, comice ou audience, ils sont tenus à une observance du décorum proportionnée à leur position. C'est autant par égard pour chacun que pour l'agrément de tous ; c'est aussi pour répandre sur les relations sociales et sur la vie publique cette teinte des belles convenances qui leur va si bien.

(A suivre.)

Grisons. — Le Conseil général de Fettau a décidé la reconstruction du village d'après un plan rationnel. Il sera interdit de couvrir les toits en bardeaux ou en chaume.

— Sur l'Alpe Karpel (vallée de Somvix), une centaine de moutons ont été écrasés par une avalanche de pierres.

Tessin. — La réussite du projet consistant à construire un funiculaire entre Lugano et la gare de cette ville est aujourd'hui assurée. Les fonds nécessaires ont été réunis et il est probable que la nouvelle ligne sera ouverte au printemps prochain.

— Un wagon du train du Gothard a pris feu lundi matin, entre les stations de Lavrogo et de Faido, par suite du mauvais état du fourneau. La voiture a été détachée à Faido et il a fallu plusieurs heures pour éteindre les flammes.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a rétabli les foires et marchés au bétail dans tout le canton de Vaud sauf dans le district d'Orbe.

Neuchâtel. — Le Conseil d'Etat a fait don d'un chronomètre en or au colonel de Salis.

CANTON DE FRIBOURG

Le notaire Léon PASQUIER.

Nous recevons d'un ami habitant la capitale, sur M. le notaire Léon Pasquier, la petite notice biographique ci-après que nous nous empressons de reproduire.

Il y a quelques jours, mourait ici à Fribourg, comme l'a déjà annoncé la *Gruyère*, Léon Pasquier, du Pâquier, notaire. Les lecteurs de cet estimable journal voudront bien me permettre de revenir sur la vie de cet homme de bien et d'en parler un peu plus longuement.

On m'objectera peut-être que le notaire Pasquier n'a pas joué un rôle bien retentissant ; c'est vrai, et c'est précisément un des motifs qui m'ont engagé à vous en parler aujourd'hui pour le faire mieux connaître : ce sera un hommage rendu à sa modestie. En outre, à l'époque où nous vivons, il n'est pas inutile ni superflu de rappeler à tous, la mémoire des hommes qui, par leurs qualités et leurs vertus, ont bien mérité de la patrie.

Léon Pasquier avait 51 ans, lorsque, après une courte mais douloureuse maladie, il rendit son âme à Dieu.

Enfant du peuple, entrant dans la vie avec de bien faibles ressources, il sut, par son intelligence unie à un travail persévérant, se créer une position avantageuse.

Après avoir achevé de bonnes études au Collège cantonal, il fut nommé secrétaire du Département de l'Instruction publique, poste qu'il remplit pendant plusieurs années avec assez de zèle et de dévouement pour mériter la confiance illimitée de tous ses supérieurs.

Notaire à 26 ans, il fut cantonné d'abord à Romont, qu'il quitta 17 ans plus tard pour venir se fixer à Fribourg. Sa loyauté, son caractère affable et jovial, ses bons rapports avec tous, lui valurent rapidement une bonne clientèle.

Enfant de la Gruyère, il lui avait voué un culte constant ; l'objet de ses plus ardents desirs avait toujours été de porter sur ce sol aimé, sa sphère d'action ; mais, pour des motifs indépendants de sa volonté, il dut, hélas ! sacrifier ce pieux désir. Homme au cœur franc et loyal, Gruyérien lui-même, il aimait les âmes fières et généreuses des montagnards ; et après lui, certes, l'on peut bien redire aussi l'épithète du poète de Bulle :

Patrie : bien des fils te naîtront dans la verte Gruyère ;
T'aimeront-ils autant que lui ?

Comme je l'ai dit, le notaire Pasquier fit peu parler de lui ; sa modestie, sa vie simple et paisible, l'avaient écarté des manifestations bruyantes ; mais ce n'est pas à dire qu'il se soit désintéressé des affaires publiques, bien au contraire. Il avait des opinions libérales bien prononcées et bien arrêtées qu'il ne modifia jamais : c'était un homme de trempe. A ceux qui pourraient lui en faire un reproche, (et je crois qu'il y en aura peu, car la constance, à elle seule, est une vertu que doivent respecter amis et ennemis), à ceux-là, je répondrai que, si les opinions religieuses sincères ne sont que des modes différents d'aimer Dieu, de même, et à fortiori, les opinions politiques sincères ne sont que des manières différentes d'aimer et de servir son pays. La fermeté de ses convictions ne l'empêchait pas d'exercer la tolérance, cette tolérance qui, loin d'être de la lâcheté, n'exclut pas la ferveur, et s'allie avec le patriotisme le plus pur.

Dieu sait les beaux actes que dicta à Léon Pasquier son cœur charitable et généreux.

Si je devais tracer son programme, je le résumerais ainsi : Modestie, simplicité de mœurs, probité rigide, fermeté, bonté et désintéressement. Ce programme, ami, j'en ai la certitude, ton fils le continuera.

Puisse ton épouse, puissent tes enfants trouver dans le spectacle du devoir accompli, de la soumission exclusive aux conseils de la droiture et de la justice, d'une carrière bien remplie et saintement achevée, le baume des douleurs causées par une séparation inattendue et prématurée.

Salut et au revoir, frère de Gruyère, citoyen aux opinions sincères, travailleur désintéressé, excellent ami frappé sur la brèche !

Repose en paix !

Il paraît que le recrutement se fait dans des conditions déplorables. Dans le district de la Singine, sur 100 jeunes hommes appelés à la conscription, il n'y en a, en moyenne, que 16 d'aptes au service. Le district de la Sarine aurait environ le 60 % d'impropres. C'est la Broye qui jusqu'à présent tient le meilleur rang, avec le 37 % seulement d'incapables.

Les opérations continuent.

Il nous a paru que dans le district de la Glâne les conscrits avaient meilleure allure et santé, ainsi qu'à Bulle. Nous ne connaissons cependant pas encore le résultat pour le cercle de la montagne.

Emprunt à primes du canton de Fribourg.

58^{me} tirage des numéros des obligations de 15 francs opéré le 15 octobre 1885.

Séries.

42	193	275	281	308	380	1077	1372	1680
1824	1902	2054	2119	2203	2541	2954	3080	3148
3192	3249	3267	3338	3356	3598	3878	3898	4079
4108	4196	4255	4301	4623	5372	5396	5453	5479
5508	5533	5608	5629	5750	5836	5879	6221	6244
6266	6302	6449	6627	6985	7233	7913	7941	7971

Le tirage, avec primes, des numéros de ces séries aura lieu à 10 heures, le lundi 16 novembre prochain, au bureau de la Trésorerie d'Etat, n° 13, bâtiment de la chancellerie.

Ecole d'agriculture à Lausanne.

Il sera donné, à Lausanne, durant l'hiver 1885-1886, un enseignement agricole élémentaire, approprié aux jeunes gens de la campagne et portant sur toutes les branches dont l'enseignement est utile à l'agriculteur. Les jeunes gens qui désirent suivre les cours en qualité d'élèves devront être âgés de 16 ans au moins. Ils se feront inscrire, avant le 25 octobre, chez M. Bieler, directeur, ou au département de l'Instruction publique à Lausanne. Les cours sont gratuits et le programme détaillé des cours est expédié gratuitement à toute personne qui en fera la demande.

Jeudi, sur la route de Tavel, le char d'un campagnard a heurté la voiture d'un commis-voyageur ; le commis-voyageur a culbuté avec sa voiture et s'est cassé une jambe.

Un jeune homme de 16 ans, en cueillant des fruits près de Miséricorde, a fait une chute si malheureuse qu'il s'est cassé les deux jambes.

On signale un fait qui mérite d'être noté, c'est que, au recrutement de cette année pour la section d'Estavayer, 21 jeunes gens se sont présentés ; 21 ont été reconnus aptes au service.

La fabrique de lait condensé à Guin a fixé à 12 centimes par litre le prix du lait, à partir du 1^{er} novembre prochain jusqu'au 31 décembre 1885.

La commune de Bellegarde est autorisée par le Conseil d'Etat, sous réserve de toutes mesures ultérieures en suite de progrès éventuels de la fièvre aphteuse, à tenir le 26 courant la foire qui n'a pu avoir lieu en septembre.

Dimanche a eu lieu à Morat une assemblée populaire pour discuter la question de l'alcool. M. Mettier, rédacteur, et trois autres orateurs se sont prononcés contre le projet. MM. Cressier, conseiller national, et Liechti, forestier, lui ont été favorables. L'assemblée semblait plutôt disposée au rejet.

Nous apprenons avec plaisir que M. Alfred Dupraz, de Rue, a été nommé assistant au laboratoire d'anatomie normale à l'Université de Genève. Cette place lui a été accordée ensuite des brillants examens qu'il a passés au mois de juin.

C'est mauvais l'Union, qui êtes pu avoir. V. cellente critiquer excellent ple, qui manière cru disp nances !

On a peste b coupable ger ains ces, dan déjà pas allons v seules, i respons vous qu des per fléau et

— To cela vou de voir par sui lues vou n'échapp

Oui, ministr qu'elle à cette mal. E pas là mestres ner de biens, a cela.

Qu'av proche les bras aucune près de

Et, q tre la n'est-ce nable, b bétail c n'avoir au besc toute c dehors tourteat aurait e jours, q quelque encore.

Et lo de la n mble, t semble, imprud constan sains, p

On ex de Boul qui ser culteurs prix de S'adr

On c novemb

La m ditionne de puri pour le près et

Filat

Filag toupes. son, pri demand

D É F Bulle.

GRUYÈRE

Misérable! Misérable!

C'est vous, scélérate *Gruyère*, c'est toute cette mauvaise engeance de l'opposition, le *Bien public*, l'*Union*, le *Journal de Fribourg*, le *Confédéré*, qui êtes cause que la foire de la St-Denis n'a pas pu avoir lieu, nous dit la *Liberté* de jeudi 15 courant. Vous n'avez pas rougi de blâmer notre excellente administration, nos admirables arrêtés, de critiquer les excellentes mesures prises par nos excellents baillis de Châtel et de Bulle et le peuple, qui a eu cette fois le tort de partager votre manière de voir à l'endroit du gouvernement, s'est cru dispensé de respecter nos magnifiques ordonnances!

On a écrit dans un journal d'Allemagne que la peste bovine sévissait à Fribourg: c'est vous les coupables. Ah, les criminels, de venir nous déranger ainsi dans la douce quiétude de nos bonnes places, dans nos greniers dont les provisions ne sont déjà pas même suffisantes pour nos appétits: nous allons vous apprendre! Oui, c'est sur vous, sur vous seules, infâmes gazettes, que doit retomber toute la responsabilité de l'extension de l'épizootie; c'est à vous que les paysans doivent demander compte des pertes incalculables, des ruines résultées du fléau et de la suppression de la foire!

Tout doux, tout doux, grande commère du N° 13; cela vous contrarie, nous le comprenons aisément, de voir grandir le mécontentement dans le peuple, par suite des calamités, des ruines que nous a valu votre incapacité, votre incurie; mais vous n'échapperez pas au jugement de l'opinion publique.

Oui, l'opinion publique trouve que votre administration n'a pas été à la hauteur de la tâche, qu'elle a été incapable. Et c'est à cette incapacité, à cette insuffisance qu'elle attribue l'extension du mal. Elle trouve que vos fonctionnaires ne sont pas là uniquement pour encaisser leurs beaux trimestres; qu'ils doivent un peu les gagner, se donner de la peine, protéger nos personnes et nos biens, attendu qu'ils sont précisément payés pour cela.

Qu'avez-vous à répondre, par exemple, à ce reproche adressé au préfet de la Veveyse d'être resté les bras croisés, sans avertir personne, sans ordonner aucune précaution, quand il savait la maladie tout près de lui, à la limite de son district?

Et, quand on possède une caisse d'assurance contre la maladie du bétail riche à 3 ou 400,000 fr., n'est-ce pas une faute énorme, une faute impardonnable, de n'avoir pas séquestré, dès les débuts, le bétail des pâturages infestés dans les chalets; de n'avoir pas fait garder ces chalets par la police, ou au besoin par la troupe, pour empêcher absolument toute communication; de n'avoir pas fait apporter du dehors dans les locaux infestés des fourrages, des tourteaux, etc., pour nourrir les bêtes malades? On aurait dépensé un millier de francs les premiers jours, que cela eût suffi; on en aurait exposé 10,000 quelques semaines avant la foire que cela eût suffi encore.

Et lorsque, dans la panique, on a autorisé, à cause de la neige, la descente de tous les troupeaux, pêle-mêle, troupeaux malades et troupeaux indemnes ensemble, n'a-t-on pas commis la plus inexplicable des imprudences? N'était-il pas commandé par les circonstances de faire descendre d'abord les troupeaux sains, puis après seulement, les troupeaux contami-

nés? Ne devait-on pas arrêter les bêtes malades, les retenir en fourrière dans les écuries de deux ou trois communes, les faire soigner, nourrir et garder aux frais de la caisse d'assurance et ne pas les laisser disperser, pour répandre la contagion dans toutes les communes où elles se rendaient?

Avec ces simples précautions qu'un peu de compréhension et de sollicitude pour l'agriculture commandaient, on aurait certainement et indubitablement pu tenir la foire de la St-Denis.

Est-ce vrai cela? Voyons, répondez. Mais non, ce n'est pas nécessaire: le peuple aura déjà répondu.

Et dites maintenant que vous êtes un excellent gouvernement, le meilleur de tous les gouvernements avec celui de la république de l'Equateur!

Foire de la Saint-Denis.

Triste journée. Pas de bétail à vendre, pas d'argent. Bulle est mort; un sourd mécontentement règne dans tout le pays.

Jamais on n'a vu jusqu'à présent la foire de la St-Denis supprimée!

Parions cependant qu'ils ne nous feront pas de rabais sur l'impôt et que nos gros *prébendaires* n'abandonneront pas tout ou partie de leur traitement à l'agriculteur en débine.

La maladie du bétail.

Un Fribourgeois qui est fromager en France nous écrit pour nous dire que, dans le département du Doubs, où il se trouvait en 1882, pendant qu'y sévissait une violente épizootie de fièvre aphteuse, on faisait avaler aux vaches, en 4 à 5 jours, une livre de fleur de soufre mélangée avec une livre de miel.

Les vaches qui avaient pris cette potion ne s'apercevaient presque pas de la surlangue, ne perdaient ni la viande ni le lait.

Or il faut savoir que la fleur de soufre aussi bien que le miel sont deux excellents purgatifs pour l'homme comme pour les animaux.

ÉTRANGER

L'horizon est toujours sombre en Orient et l'atmosphère chargée d'orages.

Les ambassadeurs des puissances ne se sont guère entendus à Constantinople. Et pendant qu'ils délibèrent, qu'ils ergotent, les fusils vont presque partir tout seuls. La Grèce, la Serbie, le Monténégro, la Bulgarie sont en ébullition. D'un moment à l'autre, la conflagration peut éclater et cette éternelle question d'Orient être imposée à nouveau à l'Europe indécise et divisée.

Pendant que les Espagnols se calment et se remettent de l'outrage qui leur a été fait par Bismark, tout en méditant de renverser leur monarque, les Anglais préparent leurs élections législatives. La lutte sera probablement aussi acharnée qu'elle l'a été en France.

C'est dimanche, 18 courant, qu'auront lieu en France les élections complémentaires ou de ballottage. Les républicains divisés au premier tour de scrutin paraissent vouloir se rallier pour faire face à l'ennemi. Toutefois, il y a lieu de regretter qu'en vertu de la règle observée jusqu'ici les républicains raisonnables ou modérés doivent porter leurs suffrages, dans certains départements, sur les candidats intransigeants ou radicaux.

Au Soudan, les choses paraissent être près du dénouement. Le Mahdi est mort et avec lui s'est à peu près éteint ce furieux fanatisme mahométan qui a produit tant de héros. Osman-Digma, lieutenant du Mahdi, est mort aussi. Il a fini glorieusement dans une rencontre terrible de musulmans contre musulmans.

Italie. — Des dépêches de Catane annoncent la destruction à peu près complète de Nicolosi, bourgade du versant de l'Etna, comptant environ 3,000 habitants. C'est dans la journée de vendredi que se produisit une seconde et violente secousse, qui fit écrouler presque toutes les maisons de la localité. La population épouvantée avait fui. On ne dit pas s'il y a des victimes et leur nombre; le syndic de Nicolosi s'est borné à télégraphier à Catane, demandant des secours. Des troupes, notamment du génie, avec des matériaux, sont parties.

Nicolosi a subi plus d'un désastre du même genre; celui de 1669 a été le plus terrible. L'éruption de l'Etna, qui dura quinze jours, avait été précédée de secousses de plus en plus fortes. Nicolosi fut détruit, des centaines d'habitants périrent; il se forma près de la localité une crevasse énorme, d'où s'échappaient des matières qui finirent par former une nouvelle montagne, qui prit le nom de Monti Rossi.

Espagne. — Ce pays rentre peu à peu dans son état normal. L'affaire des îles Carolines semble près d'être terminée; dans tous les cas l'opinion ne s'en préoccupe plus beaucoup. Quant au choléra, il opère sa retraite très lentement.

VARIÉTÉS

Bons mots. — Devant un tribunal anglais comparait une pauvre veuve à laquelle un adroit coquin venait de voler le porc qu'elle avait engraisé du produit de ses peines.

Le prévenu reconnaissait cyniquement son méfait. Le président, indigné, lui fait cette semonce:

— Mais voyons, que répondrez-vous, malheureux, lorsque, comparant devant le Juge suprême avec la pauvre veuve que vous avez dépouillée de son cochon, vous aurez à vous justifier?

— Pardon, Monsieur le Président, reprend le voleur: « est-ce que le cochon sera aussi là? »

— Mais sans doute, lui dit le Juge, comme pour l'humilier davantage.

— Eh bien, répond imperturbablement le voleur, je dirai à la veuve X.: « Madame, votre cochon le voilà! »

Annonces officielles.

BÉNÉFICES D'INVENTAIRE.

1° Succession de Martin Kolly, décédé aux Granges rière La Tour-de-Trême.

2° Succession de Pierre-Paul-Simon, feu Boniface Castella, de Neirivue, décédé à Bulle.

Inscriptions à Bulle jusqu'au 9 novembre.

3° Succession de Madeleine Bavaud née Collaud, décédée à St-Aubin. — Inscription à Estavayer jusqu'au 9 novembre.

4° Succession de Rodolphe Weber chiffonnier, de Golaten, décédé à Ormev. — Inscriptions à Morat jusqu'au 7 novembre.

DISCUSSIONS.

1° Succession répudiée de Lehmann Charles-Jean, de Worb, décédé à Montilier. — Inscr. à Morat jusqu'au 2 novembre.

2° Auguste Blaise Raphaël Dessarzin, de Surpierre, y décédé. — Inscr. à Estavayer jusqu'au 19 novembre.

3° Jules Güntzberger, fermier à Villars-sur-Glâne. — Inscr. à Fribourg jusqu'au 16 novembre.

es que dicta à Léon Pas-

et généreux. programme, je le résum-

PLICITÉ de mœurs, pro- et désintéressement. Ce la certitude, ton fils le

sent tes enfants trouver

oir accompli, de la sou-

eils de la droiture et de

bien remplie et sainte-

es douleurs causées par

et prématurée.

ere de Gruyère, citoyen

vailleux désintéressé, ex-

brèche!

ent se fait dans des con-

le district de la Singine,

pelés à la conscription, il

16 d'aptes au service. Le

environ le 60 % d'impro-

qu'à présent tient le meil-

lement d'incapables.

t.

le district de la Glâne les

allure et santé, ainsi qu'à

s cependant pas encore

la montagne.

canton de Fribourg.

obligations de 15 francs

octobre 1885.

es.

3 380 1077 1372 1680

3 2541 2954 3080 3148

3 3598 3878 3898 4079

3 5372 5396 5453 5479

0 5886 5879 6221 6244

5 7233 7913 7941 7971

s, des numéros de ces

res, le lundi 16 novem-

de la Trésorerie d'Etat,

ncellerie.

re à Lausanne.

ne, durant l'hiver 1885-

ricole élémentaire, appro-

la campagne et portant

dont l'enseignement est

jeunes gens qui désirent

ité d'élèves devront être

ns. Ils se feront inscrire,

M. Bieler, directeur, ou

ruction publique à Lau-

ratués et le programme

édié gratuitement à toute

emande.

Tavel, le char d'un cam-

re d'un commis-voyageur;

libuté avec sa voiture et

16 ans, en cueillant des

de, a fait une chute si

ssé les deux jambes.

mérite d'être noté, c'est

ette année pour la sec-

es gens se sont présentés;

s au service.

ondensé à Guin a fixé à

prix du lait, à partir du

qu'au 31 décembre 1885.

arde est autorisée par le

ve de toutes mesures ul-

grès éventuels de la fiè-

26 courant la foire qui

embre.

orat une assemblée popu-

ion de l'alcool. M. Mettier,

érateurs se sont prononcés

sier, conseiller national, et

té favorables. L'assemblée

a rejet.

aisir que M. Alfred Dupraz,

tant au laboratoire d'ana-

ité de Genève. Cette place

des brillants examens qu'il

Engrais.

On extrait en ce moment dans la forêt de Bouleyres une excellente **marne** qui sera livrée cette année-ci, aux agriculteurs qui en voudront faire l'essai, au prix de revient.

S'adresser au bureau du journal.

On commencera à livrer dès le 1^{er} novembre.

La marne pure, et encore mieux additionnée de poudre d'os ou animalisée de purin, constitue un engrais riche pour les prés, surtout pour les bons prés et les terres fortes et plastiques.

Filature de lin Burgdorf

Filage à façon de lin, chanvre et d'é-toupes. Ouvrage soigné, prompt livraison, prix modérés. — Tissage du fil sur demande spéciale.

DÉPOT: M. Eugène Weber, à Bulle. (M 2150 Y) [1656]

ECHANGE. Une famille de Balstal (Soleure) désire placer à BULLE, un garçon de 16 ans pour apprendre le français, en échange d'un garçon qui voudrait apprendre l'allemand.

S'adresser à la librairie BAUDÈRE, à BULLE. [1665]

1000 FRANCS

à celui qui souffrira de nouveau de maux de dents après s'être servi de l'Eau dentifrice impériale de GOLDMANN. [1595]

S. GOLDMANN & Co, Dresden. Seule véritable, à Fl. 1^o 25 fr. à Bulle chez Charles Meyer, nég.

Qui veut acheter une excellente vache laitière, vélée depuis le 1^{er} mois de mars,

peut, de confiance, s'adresser à M. Jean Paul Sottas à Gumefens. [1990]

A vendre ou à louer

la 1/2 des **immeubles** mentionnés au cadastre de la commune de Marsens sous les art. 577, 578 et 579, lieux dits *En Praronlettant*, comprenant grange, pré de 77,112 mètres (21 poses 168 perches), et bois de 18,396 mètres (5 poses 40 perches).

S'adresser à M. Louis Fasel, agent d'affaires, à BULLE. [1591]

Fabrique et retailage de limes.

Le soussigné a l'honneur d'aviser les industriels de la ville de Bulle et de la campagne qu'il tiendra son dépôt tous les jours de foire ainsi que le 2^{me} jeudi après la foire sur la place du Tilleul à BULLE. **Spécialité de trempe pour limes à scies.**

A. RAGGENBASS, fabricant de limes, Successeur de M. Ph. GUIDI, 261. RUE DE MORAT, FRIBOURG. [1671]

IMPORTANT.

Conservez vos dents naturelles et faites remplacer celles qui sont perdues, si vous voulez jouir d'une bonne santé. [1271]

CONSULTATIONS GRATUITES

en s'adressant à M. F. Bugnon, Chirurgien-Dentiste, à Fribourg, lequel se rendra à Bulle, Hôtel de l'Union, tous les jours de foire.

Au moulin de Bulle

A. BARBEY-ROCHAT offre: **Blés concassés, farines, sons, maïs, avoines et tourteaux**, en gros et en détail. — Prix modérés. [1621]

A l'Imprimerie de la GRUYÈRE:

Etiquettes gommées pour vins.

AVIS AU PUBLIC.

M. le receveur d'Etat du district de la Gruyère procédera **mardi 20** courant à la vente en mise publique des vieux bois résultant des réparations faites au pont suspendu de Corbières.

Rendez-vous des miseurs, à 9 heures du matin, au pont de Corbières.
Fribourg, le 12 octobre 1885.

L'ingénieur cantonal :
GREMAUD.
1682]

Vente de lait

La Société de la laiterie de Bulle exposera en vente en mises publiques, **jeudi 29 octobre** courant, dès 2 heures après-midi, à l'Hôtel des Alpes, en dite ville, le lait qui sera apporté dans son établissement dès le 1^{er} janvier 1886 au 31 décembre 1886.

Bulle, le 13 octobre 1885.
1681] LA COMMISSION.

Mises juridiques.

L'huissier soussigné exposera en vente par voie de mises publiques, **jeudi prochain**, 22 courant, dès les 9 heures du matin, au bout de la place de la promenade, à Bulle, une quantité de **marchandises de tous genres** et en objets de **mercerie** et de **quincaillerie**.

1688] Pl. REMY, huissier.

Bénichon de Morlon.

Les 18, 19 et 20 octobre

Bonne musique et danse.
1684] Jules BARBEY, pintier.

Les 18, 19 et 20 octobre
B O N N E

MUSIQUE ET DANSE

à la Maison de Ville
de LA TOUR-DE-TRÈME.
1687] A. BERCHTOLD.

BENICHON

de La Tour de Trême
18, 19 et 20 Octobre
Bonne Musique et Danse
au TIVOLI

En cas de mauvais temps, pont couvert.
1664] Ant. FERROUD.

Cours de danse

Le public est informé que le soussigné commencera un cours de danse, à prix réduit, le 25 octobre, à la grande salle de l'hôtel de l'Ecu. — Inscription chez M. Deillon à l'Ecu.

1689] Gschwind, Joseph.

ATTENTION.

Le soussigné se charge de toutes les réparations de **meubles, menuiserie en bâtiments, posage de vitres à domicile.**

Se recommande à la bienveillance du public

Julien POFFET,
menuisier-ébéniste,
1686] Rue du Moléson.

Chambres meublées
A LOUER.

S'adresser au Café de la Gare. [1683

On demande

pour entrer de suite, un **apprenti-boulangier.** Conditions favorables.

S'adresser à **Georges SOTTAZ,** boulangier à Vuadens. [1685

FOIRE DE LA ROCHE.

La contrée de la Basse-Gruyère étant à l'abri de l'épizootie, la foire de La Roche du 19 octobre, dite de la St-Denis, aura lieu, avec l'assentiment des autorités, comme les années précédentes.

Cette foire remplacera cette année, pour la Gruyère, celle de Bulle qui a été interdite.

La Roche, le 14 octobre 1885.
1680] Par ordre :
SECRETARIAT COMMUNAL.

RECTIFICATION DE FOIRE.

La Foire de Châtel-St-Denis

aura lieu cette année le **lundi 26 Octobre** courant.
Châtel-St-Denis, le 10 octobre 1885.
1679] (O Fr. 449) Par ordre : Le Secrétariat communal.

Chapeaux Gruyériens

Au grand magasin de **BOSSON fils, chapelier, à Bulle**
— sous le Bureau des Télégraphes —

choix immense de **chapeaux de feutre** en tous genres, surtout le grand bord, forme haute, surnommé le « chapeau à coups de poings », souple et résistant à la pluie.

Chapeaux nouveautés pour hommes, depuis fr. 3, pour jeunes gens et enfants.

Grand choix de **bonnets** et **cache-nez**, vendus à des prix défiant toute concurrence.

Spécialité de tabacs et cigares. — Articles de fumeurs.
Cannes, parapluies, porte-monnaie, brosse, verrerie, cartes à jouer, bouchons, pantalons, gilets, chemises, valises, cravattes, faux-cols, sacs de voyage. — Grande liquidation de **faïence** et **poterie**.

Se recommande à sa nombreuse clientèle
1672] **BOSSON fils, chapelier.**

Chez Jean Christinaz, cadet, à Fribourg

Grand et beau choix de **Poëles** (fourneaux) en **catelles d'Altkirch.** [1663

Avis aux Emigrants.

La Société d'émigration très renommée
PH. ROMMEL & C^{IE}, A BALE
a nommé comme son agent principal

M. Henri WUILLERET, à Fribourg,
Avenue de la Tour Henri,
autorisé par le gouvernement fédéral.

Par conséquent, que tous ceux qui sont disposés à émigrer pour l'Amérique, et à profiter des grands avantages de la colonisation du Chili, s'adressent au susdit agent qui donnera tous les renseignements désirables. (O Fr. 442) [1676

Nouveau Inimitables en finesse de goût : Fleurs extra-fines préparées,
très-bon marché dans tous nos dépôts paquets de 1/2 kg. et ouvert. Farines-Maggi farines de haricots, pois et lentilles. [1646]

Grand choix de MACHINES AGRICOLES

telles que :
Machines à battre, à main et à manège. Concasseurs d'avoine.
Hâche-paille de constructions diverses. Coupe-raves.
Manèges à un et deux chevaux. Pressoirs à fruits et à raisins.

Nous tenons en outre : Pompes à purin (très avantageux); Auges à porcs en fonte qui sont plus pratiques que celles en bois et en pierre et viennent beaucoup meilleur marché.

SCHMID-BERINGER & Cie., Fribourg.
Conditions de paiement avantageuses. [1540

Liquide météorifuge Ménard

Infailible pour combattre la météorisation ou le gonfle des ruminants.

Prix du flacon contenant 7 à 8 doses : 4 fr.

DÉPOT GÉNÉRAL POUR LA SUISSE, à BULLE.

DÉPÔTS à Bulle : Ch. Blanc, négt.; — Riaz : Ns. Gex; — Marsens : Rom. Meuwly; — Avry : J. Bourguet; — Pont-la-Ville : Schouvey, fruitier; — La Roche : Jos. Scherly, négt.; — Corbières : Jn. Blanc; — Villarvolard : P. Romanens, fruitier; — Broc : Anselme Mossu; — Charmey : Ls. Burtscher; — Bellegarde : Jos. Buchs, négt.; — Montbovon : Gillet, négt.; — Neirivue : Geinoz, huissier; — Grandvillard : Et. Buchs, fruitier; — Epagny : Fréd. Murith, fruitier; Vuadens : L. Torche, négt. et Alph. Tercier, négt.; Treyvaux : A. Gachoud, négt.; Semsales : Bucclin, négt.

Placements hypothécaires

au 4 1/2, 4 3/4 et au 5 %, suivant garanties. — S'adresser au
1216] **Notaire Favre, Bulle.**

Le Chauffage des Caves à fromages

par R. SCHATZMANN, brochure de 12 pages, à 30 ct. l'exemplaire.

Dépôt de filature et échange de laine.

Dépôt pour fabrication de drap et milaine.

Dépôt de filature de chanvre, chez
Veuve Jos. GREMAUD-ODY, à Bulle.
[1510

Vente de bois

La commune de Bulle vendra en mises publiques le **mardi 20 Octobre 1885** dans ses forêts communales, lieu dit à la **côte des Rosières, environ 80 numéros beau bois de commerce.**

Rendez-vous des miseurs au RIO-BERTHOUD à 9 heures du matin.
1668] LE DÉLÉGUÉ AUX FORÊTS.

Hôtel du St-Michel à BULLE.

Vins de bonne qualité. — Diners à des prix très-modérés. — Restauration avantageuse. — Service soigné.

On prendrait quelques **pensionnaires** à bon compte. [1675

Bitrou, Raoudzai ... y gurlo!

Eh bien! viens avec moi au **Café Python**, nous prendrons un **vin chaud** à la Bordelaise qui coûte seulement 25 centimes, ou un **grog** de 25 cent. ou encore une **grosse portion d'excellente soupe au pois**, dont FRANCISCO MORET seul a le secret, et je te promets, mon ami **Dzojet**, que tu n'auras plus froid. [1662

Voilà mon remède de tous les jeudis, tu peux le recommander à **ti le dzalâ.**

Sel Glauber

Excellent purgatif pour le bétail.

Prix très réduits selon l'importance des commandes. — En vente chez

François Bosson, négt., à BULLE.
1661]

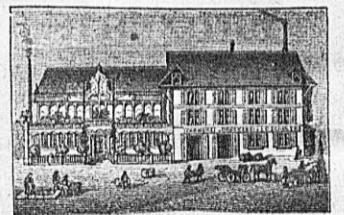
FROMAGES MAIGRES à vendre.

Bons fromages maigres à vendre par pièce, à 35 centimes le 1/2 kilo, se trouvent toujours à la fabrique de beurre
1503] **Glasson & Musy à Bulle.**

A vendre environ 1300 pieds de bon foin et 1200 pieds de foin maigre, chez Rodolphe TINGUELY, à Marsens. [1666

Teinture et Nettoyage à sec

J. C. Schuler à Stammheim
PRÈS ZÜRICH.



DÉPÔT à Bulle chez M. Pittet-Vienney, négt.; à Fribourg chez M. Ducotterd-Meyer, mercerie, rue de Lausanne; à Romont chez M. Nigg, agent.

Les prix modérés, l'exécution prompte et très soignée seront la meilleure recommandation. [1507

J. PFISTER médecin à Ormaingén, près Bâle, guérit par correspondance les **maladies des voies urinaires.** (H 3993 Q) [1670

Imprimerie de la Gruyère. Gérant: Ch. Morel

QUATRIÈME
PRIX DE
Pour la Su
»
Pour l'Et
Prix d
On s'abon
Da
La C
citoyens
doivent
pour dé
plier
pour fai
nécessai
attirail
c'est bo
rabbins
tiennent
eux, de
Dans
le canto
lèrerait-
un préfé
le jour,
loi form
Mais,
seillers
ment à
chargés
jurer, v
traventi
villard,
La le
ments à
lois vol
et que
ment e
les préfé
fonction
ques.
Et le
avec sa
délégué
pour ce
Serait-
en partic
teur de
Les b
Dédicac
sances t
pour cel
les cons
gement
encourag
travaux
labeurs
peuvent
Quant